

Module Complémentaire SSIAP 3 Pour Détenteur d'Attestation



PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



PUBLIC CONCERNÉ

Personne titulaire du PRV2 et adjutant 1 an au minimum ou du brevet de prévention ou d'une attestation du ministre, souhaitant exercer la fonction de Chef de service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST ou PSC1 moins de 2 ans ou PSE1 en cours de validité.
- Être en possession des diplômes qui vous donnent accès à cette formation (Adjudant pendant 1 an + PRV2, ou AP2, ou Brevet de prévention, ou attestation du ministre en charge de la sécurité civile).



OBJECTIF

Maintien des connaissances et obligations.



DATE ET LIEU

Se référer au calendrier des formations sur orfa-services.fr.



EFFECTIF MAXIMUM

10 stagiaires par session de module complémentaire.



DURÉE

35h, soit 5 journées de 7h



VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 3 par équivalence. (Titre homologué par le Ministère de l'Intérieur et délivré par ORFA SERVICES)

CONTENU DU PROGRAMME (35H)



1 - LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

- **Séquence 1** : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.

7h



2 - GESTION DES RISQUES

- **Séquence 1** : Réalisation des travaux de sécurité.
- **Séquence 2** : Documents administratifs.

12h



3 - LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

- **Séquence 1** : Code du travail applicable aux salariés.
- **Séquence 2** : Notions de droit civil et pénal.

8h



4 - LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

- **Séquence 1** : La réalisation des budgets.
- **Séquence 2** : Fonction achat.
- **Séquence 3** : Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

8h



ORFA SERVICES

Votre partenaire formation en sécurité



06 46 91 01 42



www.orfa-services.fr